

DÉPARTEMENT DES LETTRES ET COMMUNICATIONS
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

TRAVAIL DE RECHERCHE FINAL
Sans-fil : ouverture du marché aux compagnies étrangères

par
ANTHONY YATES

travail présenté à
SIMON MORIN

dans le cadre du cours
CRM 101
Institutions de la communication

Sherbrooke
DÉCEMBRE 2014

TABLE DES MATIERES

Table des matières	ii
Introduction	1
Présentation des acteurs en télécommunication du Canada.....	2
Industrie Canada.....	2
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	2
Bell Canada.....	3
Rogers Communications	3
Telus Corporation	4
Rappel des faits	5
Le Canada et le monde	5
L'évolution de la mobilité canadienne.....	5
L'économie et les télécommunications	5
Le prix des forfaits canadiens : trop cher ou trop peu?.....	6
Des prix en hausse, des dépenses en baisse.....	6
La vente du spectre sans-fil 700 MHz sous haute surveillance	7
Une première approche canadienne pour Verizon	8
Arrivée d'un 4 ^e joueur majeur sur le marché?.....	10
Le gouvernement fédéral garde le cap.....	10
Un nouveau joueur non désiré par les syndicats.....	10
Réactions de la concurrence	11
Répercussions	12
Conclusion	16
Bibliographie	17
Annexe I - Plan de travail	21

INTRODUCTION

Qui n'a jamais vu quelqu'un parler au téléphone dans sa voiture, au restaurant, sur le trottoir ou pire, au cinéma? Depuis quelques années, l'essor des communications sans-fil a modifié le paysage public. Quelques-uns utilisent le cellulaire pour le travail, d'autres l'utilisent pour leur usage personnel, et d'autres ne l'utilisent jamais, mais le conserve en cas d'urgence...

L'explosion de cette nouvelle technologie apporte ses avantages et ses inconvénients. Au Canada, trois compagnies majeures détiennent la majorité du marché national. Ces compagnies qui ont l'oligopole des télécommunications au pays peuvent décider à elles seules des prix des forfaits mensuels. Puisque plusieurs consommateurs croient payer trop cher pour leur forfait, l'industrie songe à accepter un nouveau joueur dans la course. La diversification des entreprises en télécommunication permettrait-elle une baisse des forfaits? Des prix plus concurrentiels verraient-ils le jour?

Afin de bien comprendre les enjeux liés à ce domaine, ce travail de recherche présentera dans un premier temps le mandat et les champs d'intervention du CRTC et du ministère de l'Industrie. De plus, une courte présentation des trois principales entreprises en téléphonie cellulaire du Canada sera établie : Bell Canada, Telus et Rogers Communications. Pour continuer, un petit historique de l'évolution de la téléphonie sans-fil au Canada sera décrit. Une explication de l'arrivée d'un quatrième joueur majeur sur le marché suivra. Le point de vue des concurrents sera également présenté. Finalement, les répercussions envisageables d'un tel changement dans l'industrie seront soulevées.

PRÉSENTATION DES ACTEURS EN TÉLÉCOMMUNICATION DU CANADA

INDUSTRIE CANADA

Industrie Canada, dont le ministre est James Moore, a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, axée sur le savoir. Industrie Canada travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché équitable, efficace et concurrentiel. Le Ministère établit :

- des initiatives réglementaires prévues ou proposées pour les deux prochaines années;
- de nouvelles normes de service pour les autorisations réglementaires en grand nombre;
- d'autres liens et mesures utiles pour améliorer la transparence et la prévisibilité du système réglementaire fédéral pour les Canadiens et les entreprises.

En ce qui a trait au marché sans-fil, Industrie Canada œuvre à assurer aux Canadiens plus de choix, des prix plus bas et de meilleurs services¹.

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un tribunal administratif qui réglemente et surveille la radiodiffusion et les télécommunications dans l'intérêt du public. Il est résolu à veiller à ce que les Canadiens aient accès à un système de communication de classe mondiale qui encourage l'innovation et enrichit leur vie. Cependant, le CRTC n'intervient pas dans les journaux, les magazines, la qualité et le contenu des émissions de télévision et de radio ou les tarifs de détail de la plupart des services de communication. Son *Code sur les services sans-fil* établit de nouvelles normes, que tous les fournisseurs de service sans-fil sont tenus de suivre. Le *Code sur les services sans-fil* s'applique à tous les nouveaux contrats conclus à partir du 2 décembre 2013 ainsi qu'aux contrats existants qui sont renouvelés ou prolongés, dont les modalités principales sont modifiées dès cette date. De plus, à compter du 3 juin 2015, le *Code* s'appliquera à tous les contrats de services sans-fil, et ce, peu importe la date de signature de ce dernier².

¹ INDUSTRIE CANADA « La politique du Canada sur le sans-fil », *Industrie Canada*, [En ligne], 20 août 2014, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/07389.html> (Page consultée le 27 novembre 2014).

² CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES. « Le CRTC », *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, [En ligne], 5 décembre 2014, <http://www.crtc.gc.ca/fra/accueil-home.htm> (Page consultée le 27 novembre 2014).

BELL CANADA

Bell Canada est la plus grande compagnie de télécommunications au Canada et le principal fournisseur de téléphonie en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et dans le Nord canadien. Fondé en 1880, Bell est aujourd'hui l'union de plus de quatre-vingts compagnies canadiennes opérant un vaste réseau de télécommunications. Il est à mentionner que c'est avec Bell qu'a eu lieu le premier appel téléphonique transcanadien, le 14 février 1916, entre Montréal et Vancouver.

En 2011, Bell acquiert CTV pour 1,3 milliard de dollars. L'entreprise se répartit aujourd'hui en quatre secteurs distincts, dont *Bell Canada*, *Bell Globemedia*, *BCE Ventures* et *BCE Emergis*. Présidé par George Cope, le conglomérat déclare des revenus de 19,2 milliards de dollars et compte quelque 64 000 employés³. Bell se donne comme mandat de fournir à ses clients des produits et des services remarquables et utiles, de demeurer accessible et d'offrir un service courtois⁴.

ROGERS COMMUNICATIONS

Ted Rogers achète CHFI 98.1 FM en 1960 et lance *Rogers Cable* en 1967. Il devient le plus important câblodistributeur du Canada avec l'acquisition de *Canadian Cablesystems Ltd.* entre 1970 et 1979. De 1980 à 1981, Rogers perce le marché américain et revend ensuite ses intérêts aux États-Unis pour plus d'un milliard de dollars en 1989. Dans les années 1990, *Rogers Media* est fondé et devient le premier opérateur à offrir Internet haute vitesse en Amérique du Nord. De 2000 à 2010, Rogers développe le premier réseau sans-fil au pays, le premier service de vidéo sur demande et la téléphonie résidentielle. Il achète également CityTV. Aujourd'hui présidé par Guy Laurence, Rogers exploite des revenus de 12,4 milliards de dollars et compte 28 745 employés⁵. Rogers se donne comme mandat de toujours répondre aux attentes de ses clients, de ses employés, de ses actionnaires et de sa communauté⁶.

³ R. BABE. et S. YUSUFALI. « Entreprises Bell Canada inc. » *The Canadian Encyclopedia*, [En ligne], 28 janvier 2014, <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/bell-canada-enterprises-inc/> (Page consultée le 27 novembre 2014).

⁴ BELL. « Nos engagements », *Bell Canada*, [En ligne], 7 décembre 2014, http://soutien.bell.ca/Facturation-et-comptes/Notre_engagement (Page consultée le 27 novembre 2014).

⁵ ROGERS. « À propos de Rogers », *Rogers Communications*, [En ligne], 7 décembre 2014, http://aproposde.rogers.com/About/Our_History.aspx (Page consultée le 27 novembre 2014).

⁶ WIKIPEDIA. « Rogers Communications », *Wikipedia, The Free Encyclopedia*, [En ligne], 2 décembre 2014, http://en.wikipedia.org/wiki/Rogers_Communications (Page consultée le 27 novembre 2014).

TELUS CORPORATION

Telus Corporation a été créée en 1990 suite à une réorganisation de l'*Alberta Government Telephones Commission*. Sa création a nécessité la somme de 896 millions de dollars. En 1992, Telus a lancé le premier réseau cellulaire numérique en Amérique du Nord. En 1995, Telus achète *Ed Tel* pour 467 millions de dollars. Avec plusieurs acquisitions, Telus fusionne le tout en 2005. Après le lancement du réseau 3G en 2009, Telus instaure *Espace Santé*, la première plateforme permettant aux Canadiens de gérer leur dossier médical en ligne⁷. Telus connaît un revenu annuel d'environ 11,8 milliards de dollars avec 12,7 millions de clients, dont 7,4 millions d'abonnés aux services mobiles. Présidé par Darren Entwistle, Telus se donne comme mandat l'exploitation de l'Internet afin d'offrir à la clientèle canadienne les meilleures solutions en communication mobile et filaire⁸.

Bref, ces institutions se sont démarquées au plan national. Leur activité commerciale s'étend désormais d'un océan à l'autre. En outre, il est intéressant de savoir que les compagnies privées canadiennes de télécommunication ont investi, entre 1985 et 2013, plus de 36,8 milliards de dollars en infrastructure. Ce montant s'ajoute à celui de 5,7 milliards versés lors d'enchères de spectres au cours de la même période⁹.

⁷ TELUS. « Historique de TELUS », *Société Telus Communications*, [En ligne], 7 décembre 2014, http://about.telus.com/community/french/news_centre/company_overview/company_history (Page consultée le 27 novembre 2014).

⁸ NEWSWIRE. « TELUS fête aujourd'hui ses 85 ans d'existence au Québec », *CNW TELBEC*, [En ligne], 7 juin 2012, <http://www.newswire.ca/fr/story/988743/telus-fete-aujourd-hui-ses-85-ans-d-existence-au-quebec> (Page consultée le 27 novembre 2014).

⁹ CWTA. « Statistiques », *Association canadienne des télécommunications sans-fil*, [En ligne], 7 décembre 2014, <http://cwta.ca/fr/facts-figures/> (Page consultée le 28 novembre 2014).

RAPPEL DES FAITS

Le monde des télécommunications canadien est en forte croissance. Comme présenté précédemment, les principaux joueurs en présence sont solides financièrement et détiennent une expérience du marché visé. Afin de bien définir les tenants et aboutissants de cette situation, où un nouveau joueur ferait son entrée dans l'arène canadienne, rappelons les éléments importants de ce dossier.

LE CANADA ET LE MONDE

Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Canada se situe au 24^e rang sur trente-quatre pays en ce qui concerne de taux de pénétration des services sans-fil à haut débit¹⁰. Bien que ce chiffre puisse sembler bas, la téléphonie mobile se développe à vitesse grand V en Amérique. Le pays fait meilleure figure en comparaison des prix des forfaits. En effet, en 2011, il se hissait au 5^e rang des pays ayant les meilleurs plans mensuels¹¹.

L'évolution de la mobilité canadienne

Plus précisément, au Canada en 2014, plus d'un ménage canadien sur cinq utilise de nos jours le sans-fil comme seule forme de service téléphonique. Une augmentation nette si l'on compare les chiffres de 2010 où 13 % de la population mentionnait utiliser cette technologie à la maison¹². En tout, en 2014, la téléphonie mobile rassemble plus de 28,4 millions d'abonnés d'un océan à l'autre¹³. Selon le CRTC, 99 % du territoire canadien a présentement accès à la zone de couverture de l'un des fournisseurs de télécommunication¹⁴.

L'économie et les télécommunications

Au plan économique, le secteur des télécommunications a apporté un total de 22,4 milliards de dollars de produit intérieur brut (PIB) au Canada en 2013¹⁵. De plus, les fournisseurs de téléphonie mobile versent annuellement des frais de licence s'élevant à 175 millions de dollars. Ce montant représente les deux tiers

¹⁰ Y. RABEAU. « Le secteur canadien des services sans fil est-il concurrentiel? », *Institut économique de Montréal*, [En ligne], septembre 2012, http://www.iedm.org/files/note1012_fr.pdf (Page consultée le 29 novembre 2014).

¹¹ Y. RABEAU. « Le secteur canadien des services sans fil [...] », (Page consultée le 29 novembre 2014).

¹² STATSTIQUE CANADA. « Enquête sur le service téléphonique résidentiel 2013 », *Statistique Canada*, [En ligne], 23 juin 2014, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140623/dq140623a-fra.htm> (Page consultée le 29 novembre 2014).

¹³ CWTA. « Statistiques [...] », (Page consultée le 28 novembre 2014).

¹⁴ CANADA, CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES. « Rapport de surveillance des communications 2014 : Secteur de télécommunication », *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, [En ligne], 16 octobre 2014, <http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/PolicyMonitoring/2014/cmr5.htm#t5-0-1> (Page consultée le 20 novembre 2014).

¹⁵ CWTA. « Statistiques [...] », (Page consultée le 28 novembre 2014).

des frais recueillis par Industrie Canada auprès de l'ensemble des utilisateurs du spectre¹⁶. Aussi, les ressources humaines de l'industrie du sans-fil embauchent plus de 126 000 personnes au Canada¹⁷. On s'aperçoit même que des établissements d'enseignement postsecondaire doivent créer spécifiquement des programmes d'études axés sur les besoins de l'industrie afin de combler la forte demande de travailleurs qualifiés.

LE PRIX DES FORFAITS CANADIENS : TROP CHER OU TROP PEU ?

Bien des consommateurs considèrent qu'ils paient trop cher leur forfait de téléphonie sans-fil. En effet, selon l'étude annuelle menée par le magazine *PC Mag*, les fournisseurs Bell, Rogers et Telus exploitent des réseaux de grande qualité, mais très onéreux pour leurs clients¹⁸. Comparativement à nos voisins du sud, nos forfaits cellulaires sont deux fois plus dispendieux. Toujours selon l'enquête de *PC Mag*, un consommateur désirant se procurer un forfait mensuel coûtant 45 \$ aux États-Unis devra plutôt déboursier 90 \$ au Canada. À l'échelle mondiale, ce même forfait, en Europe, peut lui revenir à 30 \$.

Afin de tirer tout cela au clair, le rapport préparé en 2014 par Wall Communication inc., commandé conjointement par le CRTC et Industrie Canada, présentait un comparatif des forfaits canadiens par rapport à ceux d'autres pays. La conclusion du rapport relevait qu'un forfait canadien de faible utilisation était supérieurement élevé à ceux de tous les autres pays évalués. Cependant, un forfait canadien d'utilisation moyenne ou élevée, avec des données ou non, ou illimitée, se situait dans la moyenne supérieure des tarifs équivalents¹⁹.

Des prix en hausse, des dépenses en baisse

En outre, les prix ne sont pas près de chuter : Statistique Canada rapportait que « les prix des services téléphoniques, tant sans-fil que terrestres, ont augmenté de 7,6 % en un an »²⁰ entre 2013 et 2014. Depuis les trente dernières années, c'est la hausse de tarif la plus forte jamais enregistrée. Ironiquement, les revenus totaux des entreprises de services complets de télécommunication (Internet, sans-fil et filaire)

¹⁶ CWTA. « Statistiques [...] », (Page consultée le 28 novembre 2014).

¹⁷ CWTA. « Statistiques [...] », (Page consultée le 28 novembre 2014).

¹⁸ P-A. SAULNIER. « Les Canadiens paient cher pour leur cellulaire », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 23 septembre 2014, http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2014/09/23/001-canadiens-cellulaire-telephonie-cher-monde.shtml?utm_content=buffer94aa8&utm_medium=social&utm_source=facebook.com&utm_campaign=buffer (Page consultée le 24 novembre 2014).

¹⁹ CANADA, CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES. « Comparaison des tarifs des services filaires, Internet et sans-fil offerts au Canada et à l'étranger », *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, [En ligne], 31 mars 2014, <http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/rp140714.pdf> (Page consultée le 28 septembre 2014).

²⁰ P-A. SAULNIER. « Les Canadiens paient cher pour leur cellulaire [...] », (Page consultée le 24 novembre 2014).

résidentielles et commerciales ont augmenté de près d'un milliard de dollars entre 2012 et 2013. En plus, les dépenses en immobilisation et en équipement pour ces entreprises ont décliné de 2 % pour la même période²¹.

Devant cet accroissement des revenus des entreprises de télécommunication, le gouvernement canadien a adopté en décembre 2013 de nouvelles règles visant à protéger les consommateurs. Par exemple, les frais d'utilisation de données excédentaires sont limités à 50 \$ mensuellement, et les frais d'itinérance de données à 100 \$ par mois; les contrats de téléphonie cellulaire peuvent être annulés sans frais après deux ans d'utilisation; et aucun frais supplémentaire ne peut être chargé pour des services « illimités »²².

LA VENTE DU SPECTRE SANS-FIL 700 MHz SOUS HAUTE SURVEILLANCE

La dernière vente d'une bande de fréquence a eu lieu en 2008. Industrie Canada avait alors récolté 4,3 milliards de dollars. En janvier 2014, le ministère de l'Industrie a mis aux enchères la bande de fréquence 700 MHz. Cette bande, anciennement utilisée par les radiodiffuseurs pour la télévision, a la particularité de pouvoir pénétrer plus facilement les édifices et les tunnels. Elle devient donc très attirante pour les entreprises qui désirent développer leurs services sans-fil de prochaine génération²³. De plus, cette fréquence « requiert un moins grand nombre de tours cellulaires pour fournir la couverture dans les régions rurales »²⁴. Lors de ces enchères, quatre-vingt-dix-huit licences réparties en sept blocs de quatorze zones de service représentant 68 MHz du spectre de la bande étaient à vendre. Dix joueurs étaient dans la course dont le groupe formé de Bell, Telus et Rogers²⁵. L'oligopole était très intéressé par cette bande de fréquence. Or, Québecor l'était tout autant par le biais de Vidéotron. Le gouvernement fédéral avait pour espérance lors de ces enchères de voir un nouveau joueur national s'installer afin de faire baisser les prix des forfaits cellulaires, ce que le conglomérat médiatique québécois espérait devenir. En outre, deux compagnies auraient pu également tenir ce rôle : Wind Mobile et Mobilicity.

²¹ CANADA, CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES. « Rapport de surveillance des communications 2014 [...] », (Page consultée le 20 novembre 2014).

²² INDUSTRIE CANADA « La politique du Canada [...] », (Page consultée le 27 novembre 2014).

²³ INDUSTRIE CANADA « Enchères de la bande de 700 MHz — FAQ », *Industrie Canada*, [En ligne], 19 février 2014, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/07398.html#r5> (Page consultée le 20 novembre 2014).

²⁴ HUFFINGTON POST. « Les résultats des enchères de fréquences sans fil connu aujourd'hui », *Huffington Post Québec*, [En ligne], 21 avril 2014, http://quebec.huffingtonpost.ca/2014/02/19/encheres-de-frequences-sans-fil_n_4814368.html (Page consultée le 29 novembre 2014).

²⁵ LA PRESSE CANADIENNE. « Spectre sans fil : Ottawa lance les enchères pour la bande de 700 MHz », *La Presse.ca*, [En ligne], 14 janvier 2014, <http://affaires.lapresse.ca/economie/medias-et-telecoms/201401/14/01-4728638-spectre-sans-fil-ottawa-lance-les-encheres-pour-la-bande-de-700-mhz.php> (Page consultée le 30 novembre 2014).

Cependant, Wind Mobile n'était pas entré dans les enchères puisque son actionnaire majoritaire, le géant des télécommunications russes VimpelCom, ne désirait pas y participer. Pour l'heure, la compagnie est à vendre et compte plus de 650 000 abonnés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique²⁶. Elle a fait l'envie de Verizon, une compagnie américaine. Par contre, cette dernière a retiré son offre d'achat avant la vente du spectre.

Du côté de Mobilicity, le futur n'est guère plus réjouissant. La compagnie croule sous les dettes et est également à vendre. Des rumeurs voulaient que Verizon se porte aussi acquéreur de cette compagnie. Par contre, cette dernière a été démentie, alors que le géant américain a abandonné l'idée de traverser la frontière²⁷.

En somme, la vente aux enchères de la bande 700 MHz s'est conclue en février, soit vingt-deux jours après son lancement, par des revenus de 5,27 milliards de dollars. Huit entreprises ont remporté cette vente. Bell est reparti avec la majorité des licences, soit trente et une. Telus n'était pas loin avec trente licences. Rogers a mis la main sur vingt et une licences. Vidéotron, quant à elle, s'est contentée de sept des quatre-vingt-dix-sept licences vendues²⁸.

UNE PREMIÈRE APPROCHE CANADIENNE POUR VERIZON

Tout a commencé par le dépôt d'une offre d'achat en juin 2013 pour Wind Mobile par le géant américain des télécommunications. Des pourparlers ont alors débuté entre Wind et Verizon. Ce nouveau mariage a, par contre, été rapidement mis de côté lorsque Verizon a racheté, en septembre 2013, les parts que détenait Vodafone, un fournisseur britannique, dans sa filiale Verizon Wireless²⁹. Après le rachat des 45 % que détenait Vodafone, Verizon était enfin libre pour entreprendre toute transaction concernant sa propre filiale. À la suite de cet accord historique de 130 milliards de dollars (la plus importante acquisition sur le marché américain)³⁰, un porte-parole de la compagnie a affirmé qu'« à ce moment-ci [ils n'étaient] pas

²⁶ LA PRESSE CANADIENNE. « Spectre sans fil : Ottawa lance les enchères [...] », (Page consultée le 30 novembre 2014).

²⁷ LA PRESSE CANADIENNE. « Spectre sans fil : Ottawa lance les enchères [...] », (Page consultée le 30 novembre 2014).

²⁸ GOUVERNEMENT DU CANADA. « Processus et résultats des enchères du spectre de la bande de 700 MHz », *Bienvenue au site Canada.ca*, [En ligne], 19 février 2014, <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=816869> (Page consultée le 28 novembre 2014).

²⁹ LA PRESSE CANADIENNE. « Verizon n'est plus intéressé par le Canada », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 2 septembre 2013, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/09/02/006-verizon-abandon-visees-canadiennes.shtml> (Page consultée le 27 novembre 2014).

³⁰ R. DUMAIS-BEAUDOIN. « Verizon-Vodafone : la deuxième transaction en importance de tous les temps », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 2 septembre 2013, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/09/02/001-verizon-vodafone-accord.shtml> (Page consultée le 27 novembre 2014).

intéressés à entrer sur le marché canadien du sans-fil ». Cet épisode ainsi a mis fin à toute évocation d'une entrée possible du géant en sol canadien.

Cependant, quelques jours plus tard, le *Globe & Mail* rapportait qu'une nouvelle entrée au registre des lobbyistes fédéral avait été enregistrée³¹. En effet, un représentant d'une firme new-yorkaise traiterait, au nom de Verizon, avec la politique canadienne. Les principales discussions envisagées concerneraient les articles de la loi sur les télécommunications relatifs à la propriété canadienne de cette dernière et de son contrôle par des Canadiens.

³¹ LES AFFAIRES. « Verizon: un nouveau signe que le géant américain vise s'implanter au Canada », *lesaffaires.com*, [En ligne], 6 novembre 2013, <http://www.lesaffaires.com/bourse/nouvelles-economiques/verizon-un-nouveau-signe-que-le-geant-americain-vise-s-implanter-au-canada/563341> (Page consultée le 27 novembre 2014).

ARRIVÉE D'UN 4^E JOUEUR MAJEUR SUR LE MARCHÉ?

À la suite de la vente d'une partie de la bande de fréquence de 700 MHz au début de l'année 2014, le gouvernement a dû se résoudre à ne voir aucune entreprise étrangère entrer dans le marché canadien.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL GARDE LE CAP

En vue de la mise aux enchères de la bande 700 MHz, Ottawa a adouci en 2012 les règles de propriété étrangère pour l'industrie de la téléphonie cellulaire en espérant stimuler un grand nombre d'entreprises extérieures à s'implanter au pays. Ainsi, les entreprises extérieures peuvent désormais acquérir jusqu'à l'intégralité des actions d'une petite compagnie, pourvu que cette dernière ne desserve pas plus de 10 % des services nationaux³². Cette mesure, toujours en vigueur, doit faciliter, selon le ministre de l'Industrie, l'entrée au Canada de compagnies étrangères ou l'expansion de petites entreprises canadiennes. Quoi qu'il en soit, l'objectif premier de cette levée de restrictions est de chambouler le secteur des communications sans-fil afin que la concurrence puisse être plus avantageuse pour la population³³. Industrie Canada et le CRTC souhaitent ardemment la présence d'un quatrième joueur afin qu'il apporte plus de choix au Canadien, des prix plus bas et de meilleurs services³⁴. En effet, Michael Geist de l'Université d'Ottawa indique qu'un rapport de l'OCDE supporte l'idée qu'un 4^e joueur serait bénéfique. Citant plusieurs exemples en Europe et en Israël, il note une tendance générale vers un meilleur prix lors de l'entrée d'un nouveau joueur³⁵.

UN NOUVEAU JOUEUR NON DÉSIRÉ PAR LES SYNDICATS

Les désirs du gouvernement fédéral ne sont pas sans brusquer le monde syndical. En effet, deux syndicats canadiens se sont insurgés lorsque Verizon pointait le bout de son nez. Ils revendiquent le droit des Canadiens à être les propriétaires des entreprises de télécommunication sur leur territoire. De plus, le Syndicat des travailleurs en télécommunications et celui des métallos s'inquiètent que des actifs, même

³² RADIO-CANADA. « Verizon au Canada : le ministre Moore toujours pour la concurrence », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 22 août 2013, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/08/22/012-verizon-entrevue-james-moore.shtml> (Page consultée le 26 novembre 2014).

³³ LA PRESSE CANADIENNE. « Ottawa vise plus de concurrence dans la téléphonie sans fil », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 14 mars 2012, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2012/03/14/008-telecommunications-levee-limite-propriete-etrangere.shtml> (Page consultée le 26 novembre 2014).

³⁴ INDUSTRIE CANADA « La politique du Canada [...] », (Page consultée le 27 novembre 2014).

³⁵ M. GEIST. « Why Canada needs a fourth Wireless player », *The Star*, [En ligne], 7 novembre 2014, http://www.thestar.com/business/2014/11/07/why_canada_needs_a_fourth_wireless_player.html# (Page consultée le 5 décembre 2014).

partiels, d'entreprises canadiennes puissent être détenus par des sociétés étrangères³⁶. En outre, ils défendent les emplois dans le domaine qui pourraient disparaître ou être transférés.

RÉACTIONS DE LA CONCURRENCE

Bell avait dénoncé l'idée d'accueillir une compagnie américaine, non parce qu'il abhorre le défi d'un nouveau compétiteur – il se dit ouvert à une compétition saine –, mais parce qu'il perçoit des failles dans la réglementation³⁷: l'entreprise Verizon est quatre fois plus grande que toute l'industrie canadienne réunie du sans-fil, mais bénéficierait d'avantages auxquels les entreprises canadiennes n'ont même pas accès chez leur voisin du sud.

Pour sa part, Rogers avait également exprimé son désaccord en disant qu'une compagnie américaine ne devrait pas pouvoir acheter des compagnies canadiennes à prix modiques alors que les grands fournisseurs canadiens ne peuvent même pas s'octroyer ce droit³⁸.

Telus avait renchéri avec l'hypothèse qu'un joueur de l'envergure de Verizon pourrait trop facilement ne s'activer que dans les régions les plus densément peuplées, soit les plus lucratives, négligeant le développement des milieux ruraux³⁹.

De plus, Howard Green du *Business News Network*⁴⁰ a stipulé en 2013 que le marché canadien ne pourrait pas supporter un nouveau joueur dans le sans-fil. En fait, ça serait la raison principale pour laquelle AT&T aurait reculé. Outre AT&T et Verizon, des rumeurs circulaient voulant que Vodafone, du Royaume-Uni, et Telenor, de Norvège, eussent démontré un intérêt pour le marché canadien également.

Finalement, comme on peut le constater, les avis sont forts partagés, peu importe le camp choisi. Par contre, quelles seraient les répercussions de l'arrivée d'une entreprise étrangère sur le marché?

³⁶ RADIO-CANADA. « Arrivée possible de Verizon : déjà de meilleurs forfaits », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 26 août 2013, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/08/26/002-verizon-forfaits-consommateurs.shtml> (Page consultée le 26 novembre 2014).

³⁷ BELL. « Bell Canada demande à Ottawa de combler des failles qui avantagent les grandes entreprises américaines de télécommunications sans fil », *Bell Canada*, [En ligne], 25 juillet 2013, <http://www.bell.ca/Accueil/franc-jeu-communique> (Page consultée le 6 décembre 2014).

³⁸ HUFFINGTON POST. « Canada Wireless Competition : Rogers Says Fourth Carrier Doesn't Make Sense », *Huffington Post*, [En ligne], 23 septembre 2013, http://www.huffingtonpost.ca/2013/07/24/canada-wireless-competition-rogers_n_3644303.html (Page consultée le 2 décembre 2014).

³⁹ BÉRUBÉ, Gérard. « Sans-fil – Le syndicat de Telus plaide pour la desserte des milieux ruraux », *Le Devoir*, [En ligne], 21 août 2013, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/385559/le-syndicat-de-telus-plaide-pour-la-desserte-des-milieux-ruraux> (Page consultée le 4 décembre 2014).

⁴⁰ GREEN, Howard. « AT&T said “not enough room” for fourth telco in Canada : source », *BNN*, [En ligne], 17 septembre 2013, <http://www.bnn.ca/News/2013/9/17/ATT-looked-at-entering-Canada-nixed-idea.aspx> (Page consultée le 4 décembre 2014).

RÉPERCUSSIONS

Même s'il est vrai que les trois géants du sans-fil canadiens semblent avoir ajusté leur comportement en 2012-2013, après qu'Industrie Canada et le CRTC aient soulevé notamment la question du rapport qualité-prix des forfaits mensuels, les coûts sont remontés l'année suivante. Cependant, le ministre Moore notait une baisse de presque 20 %⁴¹ du coût des forfaits. De plus, selon le *Huffington Post*, les rapports du CRTC et d'Industrie Canada démontraient que le prix d'un abonnement typique au Canada avait chuté de 13 % entre 2012 et 2013²⁶. Amit Kaminer, analyste chez *The Seabord Group*, attribue cette baisse, au moins en partie, à l'arrivée en 2008 des petites compagnies sans-fils, telles que Mobilicity, Public Mobile et Wind Mobile.

La possibilité donc d'un 4^e joueur, accompagné de prix et de services plus intéressants, demeure intrigante. Pour provoquer la concurrence, Industrie Canada a dévoilé, en 2014, le spectre de 700 MHz mentionné plus tôt. Sans surprise, Bell, Rogers et Telus ont acheté de grosses parts de ce nouveau marché et Verizon Wireless a déçu plus d'un en s'abstenant des enchères. Par contre, Québecor en a étonné plusieurs en achetant, via sa filiale Vidéotron, pour 233 millions de dollars de licences dans le sud de l'Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique⁴². Lors de ces enchères, qui ont rapporté plus de cinq milliards de dollars au gouvernement canadien⁴³, Québecor a déclaré vouloir s'imposer comme le prochain grand joueur du sans-fil au Canada. Effectivement, à en croire les investissements considérables consentis pour une expansion en dehors du Québec, nous pouvons nous attendre à voir l'entreprise prendre des parts de marché canadiennes. Pour mieux rentabiliser le processus, une consolidation avec des partenaires intéressés est envisagée⁴⁴. En fait, avec l'obtention de licences pour la bande 700 MHz, cela permet à Québecor d'aspirer à l'acquisition de Mobilicity et Wind Mobile.

Si la possibilité d'achat d'une petite compagnie par une grande entreprise avantage Vidéotron, l'oligopole des télécommunications peut aussi bénéficier de cet avantage. L'achat récent de Public Mobile par Telus

⁴¹ J. MOORE. « Serving Canadians through increased competition », *James Moore : ministre de l'Industrie*, [En ligne], 31 juillet 2013, <http://www.jamesmoore.org/july312013/> (Page consultée le 6 novembre 2014).

⁴² F. DESJARDINS. « Le signal sans fil plus fort sera déployé d'ici la fin de 2015 », *Le Devoir*, [En ligne], 27 mai 2014, <http://www.ledavoir.com/economie/actualites-economiques/409271/le-signal-sans-fil-plus-fort-sera-deploye-d-ici-la-fin-de-2015> (Page consultée le 4 décembre 2014).

⁴³ F. DESJARDINS. « Les enchères ont rapporté plus de 5 milliards dans les coffres de l'État », *Le Devoir*, [En ligne], 20 février 2014, <http://www.ledavoir.com/economie/actualites-economiques/400429/sans-fil-les-encheres-ont-rapporte-plus-de-5-milliards-dans-les-coffres-de-l-etat> (Page consultée le 6 décembre 2014).

⁴⁴ CANOË. « Québecor prête à devenir le 4^e joueur du sans-fil au pays », *Canal Argent*, 18 juin 2014, <http://argent.canoe.ca/nouvelles/quebecor-prete-devenir-le-4e-joueur-du-sans-fil-au-pays-18062014> (Page consultée le 5 décembre 2014).

a mené Jeffrey Church de l'Université de Calgary à spéculer que l'entrée sur le marché d'un 4^e joueur favorisera les Canadiens, seulement à court terme⁴⁵. Selon Church, professeur en économie, le trio Bell, Rogers et Telus pourrait éventuellement acheter les plus petits compétiteurs provoquant un retour à la situation initiale avec l'ajout de prix plus élevés. Par contre, en juillet dernier, Steven Chase du *Globe and Mail* a affirmé qu'Ottawa a établi des mesures pour s'assurer de la survie de petits concurrents comme Mobilicity⁴⁶, qui profite actuellement d'une protection créancière gouvernementale contre Telus⁴⁷.

Craignant que ces mesures ne soient pas suffisantes, Québecor a fait allusion à la possibilité que l'oligopole puisse nuire aux plus petites entreprises autrement. En autres, le réseau physique nécessaire pour la communication sans-fil appartient aux compagnies majeures établies. En construire un nouveau engendrerait des frais énormes et des années d'attente. Conséquemment, les petites compagnies, comme Wind Mobile, et même Videotron, paient des taux d'itinérance à Bell, à Telus et à Rogers pour pouvoir installer leurs capteurs-émetteurs sur leurs tours cellulaires. En fait, les fournisseurs plus modestes affirment que les taux d'itinérance sont un facteur majeur dans leur capacité de faire concurrence. Ainsi, les trois grands joueurs pourraient, théoriquement, augmenter les frais d'itinérance chargés aux nouveaux arrivés pour les neutraliser⁴⁸. Le gouvernement entretient actuellement l'idée de plafonner les taux d'itinérance, mais le puissant trio menace qu'une telle réglementation l'empêcherait d'investir dans l'amélioration de son réseau.

Jeffrey Church maintient aussi que les prix plus élevés ne reflètent qu'une qualité supérieure de réception et vitesse que l'on ne trouve pas en Europe ni aux États-Unis. Il affirme que seul le Japon dépasse le spectre canadien⁴⁹.

⁴⁵ J. CHURCH. « Wireless Competition in Canada : An Assessment », *The school of Public Policy, University of Calgary*, [En ligne], septembre 2013, <http://www.policyschool.ucalgary.ca/?q=content/wireless-competition-canada-assessment> (Page consultée le 4 décembre 2014).

⁴⁶ S. CHASE. « Spectrum auction to push mergers of small wireless players », *The Globe and Mail*, [En ligne], 7 juillet 2014, <http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/ottawa-to-auction-prime-spectrum-to-boost-wireless-competition-for-smaller-players/article19486345/> (Page consultée le 5 décembre 2014).

⁴⁷ S. DEVEAU. et G. DE VYNCK. « Globalive consortium reaches deal to buy Wind Mobile stake from VimpelCom », *Financial Post*, [En ligne], 16 septembre 2014, http://business.financialpost.com/2014/09/16/globalive-consortium-reaches-deal-to-buy-wind-mobile-stake-from-vimpelcom/?__lsa=d8b4-6fd7 (Page consultée le 7 décembre 2014).

⁴⁸ T. PEDWELL. « Sans fil : un quatrième joueur serait bénéfique, dit le Bureau de la concurrence », *Huffington Post Québec*, [En ligne], 29 novembre 2014, http://quebec.huffingtonpost.ca/2014/09/29/sans-fil-un-quatrieme-joueur-serait-benefique-dit-le-bureau-de-la-concurrence_n_5900968.html (Page consultée le 3 décembre 2014).

⁴⁹ J. CHURCH. « Want lower cellphone prices? Expect lousy quality », *The Globe and Mail*, [En ligne], 8 juillet 2013, <http://www.theglobeandmail.com/globe-debate/with-low-prices-come-lousy-networks/article13041881/> (Page consultée le 6 décembre 2014).

Le gouvernement Harper persiste alors à pousser pour un environnement, selon lui, plus juste, concurrentiel et équitable. En 2015 les spectres de SSF3-E et de 2 500 MHz seront mis en enchères, avec certaines règles favorisant de nouveaux compétiteurs. Ainsi, Industrie Canada espère attirer un plus grand investissement de la part d'entrepreneurs toujours réticents. Quelques-uns des privilèges seront⁵⁰ :

- plus de la moitié du spectre (30 MHz des 50 MHz) sera réservée pour les nouvelles compagnies;
- des réglementations strictes seront imposées concernant le transfert de spectres entre compagnies suivant les enchères;
- le processus des enchères sera simplifié pour faciliter l'entrée en marché des nouveaux joueurs.

Bien que ces démarches ne soient qu'un premier pas, John Lawford, directeur exécutif du *Public Interest Advocacy Centre* est confiant que le Canada verra la possible fusion de petites compagnies, ou au moins leur coopération, dans les prochaines années pour équilibrer le marché avec des prix plus compétitifs tout en conservant des services de haute qualité.

Néanmoins, l'option d'un fournisseur étranger semble de moins en moins plausible. D'une part, l'inquiétude pour le respect de la vie privée paraît comme une préoccupation chez certains. Bien que la loi canadienne permette un accès aux données de ses citoyens dans un contexte de sécurité nationale ou de mesures antiterroristes, l'administration actuelle aux États-Unis a été dénoncée à maintes reprises pour avoir dépassé les limites du *Patriot Acte*. De ce fait, le stockage et l'analyse de données canadiennes sur des serveurs américains ne plaisent pas⁵¹. Cette inquiétude ne va pas sans une mise en garde pour les compagnies canadiennes, qui, jusque-là, n'ont pas réussi à convaincre leurs critiques qu'elles respectent réellement l'intimité des Canadiens autant qu'elles le devraient.

D'autre part, Industrie Canada, bien qu'ouvert à l'arrivée d'un joueur étranger, est dans l'obligation, comme institution économique canadienne, de soulever la question d'identité nationale. Le Ministère se doit de protéger les investissements sur le marché du sans-fil. Les télécommunications canadiennes devraient rester canadiennes pour conserver l'identité et l'influence nationales⁵².

⁵⁰ P. EVANS. « AWS-3 wireless Spectrum auction will be tailored toward new players », *CBC*, [En ligne], 7 juillet 2014, <http://www.cbc.ca/news/business/aws-3-wireless-spectrum-auction-will-be-tailored-toward-new-players-1.2698481> (Page consultée le 2 décembre 2014).

⁵¹ M. GEIST. « The Verizon Privacy Risk : Are Canadian Carriers A More Privacy-Friendly Choice? », *Michael Geist*, [En ligne], 12 août 2013, <http://www.michaelgeist.ca/2013/08/verizon-and-privacy/> (Page consultée le 7 décembre 2014).

⁵² S. WADDELL. « Telecommunications & Broadcasting : Keep it Canadian », [En ligne], 29 juillet 2010, [https://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/vwapj/ACTRA_AFM_Submission.pdf/\\$FILE/ACTRA_AFM_Submission.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/vwapj/ACTRA_AFM_Submission.pdf/$FILE/ACTRA_AFM_Submission.pdf) (Page consultée le 27 novembre 2014).

Ainsi, l'expansion de Vidéotron dans le reste du Canada pourrait bien devenir le choix par défaut. Après un investissement de plus de 9 millions de dollars dans une campagne publicitaire⁵³ visant l'entrée d'un 4^e fournisseur sans-fil national, le gouvernement a peut-être un malaise en l'absence d'investisseurs étrangers. Selon le *Financial Post*, des investisseurs étrangers, tels que VimpelCom, ont soustrait des milliards de dollars des petites compagnies canadiennes comme Mobilicity, au profit de l'entrée d'un compétiteur comme Verizon⁵⁴.

Vidéotron profite, pour l'instant, de quelques options si l'entreprise décide de s'aventurer en dehors du Québec. Selon *The Record*⁵⁵, Vidéotron pourrait former des partenariats, comme mentionnés plus tôt. L'entreprise québécoise pourrait également acheter Wind Mobile, qui est déjà à vendre et compte 650 000 clients sans-fil (Vidéotron en compte 500 000). L'option de vendre ses parts à une compagnie étrangère serait également une autre solution, si le gouvernement fédéral le permettait. Vidéotron n'a, évidemment, pas exprimé un intérêt pour cette possibilité. Il ne reste donc plus que la stratégie patiente : développer son marché en grandissant à fur et à mesure que les ressources lui permettent.

Peu importe la stratégie choisie, Vidéotron connaîtra sa part d'obstacles. Une compétition féroce avec Bell, Rogers et Telus est à venir, certes, et peut-être même de la part d'autres fournisseurs comme Shaw. D'ailleurs, son premier défi sera de se faire connaître du Canada anglais : le nom « Vidéotron » est inconnu en dehors du Québec. Des investissements dans de grandes campagnes publicitaires, la location de succursales physiques et la formation de personnel bilingue sont à prévoir. En outre, l'entreprise devra se greffer aux tours de Bell, de Telus ou de Rogers et payer les frais d'itinérance. Les capteurs seront installés, sûrement, plus bas que ceux des propriétaires ce qui pourrait engendrer des problèmes de communication. De ce fait, Québecor a indiqué un besoin de support de la part d'Ottawa si le développement du marché canadien demeure envisagé.

Ottawa, certainement, va vouloir justifier sa politique d'un 4^e joueur et surtout ses dépenses relatives à ce pari. Une telle coopérative peut-elle se faire sans entrer dans les eaux du favoritisme?

⁵³ L. PAYTON. « Cellphone industry targeted in Ottawa's \$9M ad campaign », *CBC*, [En ligne], 3 décembre 2013, <http://www.cbc.ca/news/politics/cellphone-industry-targeted-in-ottawa-s-9m-ad-campaign-1.2447812> (Page consultée le 7 décembre 2014).

⁵⁴ T. CORCORAN. « Billions lost, but Ottawa keeps pushing fourth wireless carrier », *Financial Post*, [En ligne], 17 septembre 2014, <http://business.financialpost.com/2014/09/17/terence-corcoran-billions-lost-in-ottawas-fourth-wireless-carrier-ambitions/> (Page consultée le 6 décembre 2014).

⁵⁵ L. LASALLE. « Videotron's Wireless Spectrum buy gives company some options », *The Record*, [En ligne], 21 février 2014, <http://www.therecord.com/news-story/4379999-videotron-s-wireless-spectrum-buy-gives-company-some-options/> (Page consultée le 3 décembre 2014).

CONCLUSION

En somme, le secteur des télécommunications est vaste et rempli de subtilités. On peut, sans contredit, affirmer que le développement du sans-fil au Canada s'est fait très rapidement. La preuve? Quelques années seulement ont été nécessaires pour l'essor du téléphone cellulaire dans le quotidien.

Toutefois, il ne faudrait pas oublier les sommes considérables investies et générées par cette industrie. Si les acteurs importants de cette industrie sont relativement bien connus du public, les enjeux et les stratégies développées pour conserver leur place de choix le sont moins. Bien que Bell, Telus et Rogers se partagent le marché canadien, Industrie Canada et le CRTC tentent de protéger le consommateur par l'entremise de règles et de code de conduite. De plus, le désir du gouvernement fédéral et du ministère de l'Industrie de voir apparaître un 4^e joueur sur l'échiquier canadien ne s'estompe pas. Plusieurs efforts sont entrepris pour faciliter l'entrée d'un nouveau concurrent national.

Donc, au final, est-ce que l'arrivée d'un nouveau joueur sur le marché canadien du sans-fil permettrait aux consommateurs une meilleure diversité et de meilleurs prix? Une partie de la réponse réside dans le comportement qu'ont eu les trois fournisseurs nationaux à la suite de l'annonce du dépôt de l'offre d'achat de Verizon pour Wind Mobile : une baisse significative du coût des forfaits mensuels a été constatée. Hasard? Quoi qu'il en soit, si le passé est garant de l'avenir, une baisse du coût des forfaits mensuels sera à prévoir lors des prochaines enchères, en avril 2015, des licences du spectre de la bande de 2 500 MHz permettant une utilisation accrue des téléphones intelligents et des tablettes électroniques en milieu densément peuplé.

BIBLIOGRAPHIE

- BABE, Robert et YUSUFALI, Sasha. « Entreprises Bell Canada inc. » *The Canadian Encyclopedia*, [En ligne], 28 janvier 2014, <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/bell-canada-enterprises-inc/> (Page consultée le 27 novembre 2014).
- BELL. « À propos de Bell Canada », *Bell Canada*, [En ligne], 7 décembre 2014, http://soutien.bell.ca/A_propos_de_Bell#INT=OTH_hmpg_TXT_footer_a-propos-de-bell (Page consultée le 27 novembre 2014).
- BELL. « Bell Canada demande à Ottawa de combler des failles qui avantagent les grandes entreprises américaines de télécommunications sans fil », *Bell Canada*, [En ligne], 25 juillet 2013, <http://www.bell.ca/Accueil/franc-jeu-communique> (Page consultée le 6 décembre 2014).
- BÉRUBÉ, Gérard. « Sans-fil – Le syndicat de Telus plaide pour la desserte des milieux ruraux », *Le Devoir*, [En ligne], 21 août 2013, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/385559/le-syndicat-de-telus-plaide-pour-la-desserte-des-milieux-ruraux> (Page consultée le 4 décembre 2014).
- CANADA, CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES. « Le CRTC », *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, [En ligne], 5 décembre 2014, <http://www.crtc.gc.ca/fra/accueil-home.htm> (Page consultée le 27 novembre 2014).
- CANADA, CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES. « Comparaison des tarifs des services filaires, Internet et sans-fil offerts au Canada et à l'étranger », *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, [En ligne], 31 mars 2014, <http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/rp140714.pdf> (Page consultée le 28 septembre 2014).
- CANADA, CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES. « Rapport de surveillance des communications 2014 : Secteur de télécommunication », *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, [En ligne], 16 octobre 2014, <http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/PolicyMonitoring/2014/cmr5.htm#t5-0-1> (Page consultée le 20 novembre 2014).
- CANADA, INDUSTRIE CANADA. « Enchères de la bande de 700 MHz — FAQ », *Industrie Canada*, [En ligne], 20 août 2014, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/07398.html#r5> (Page consultée le 20 novembre 2014).
- CANADA, INDUSTRIE CANADA. « La politique du Canada sur le sans-fil », *Industrie Canada*, [En ligne], 20 août 2014, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/07389.html> (Page consultée le 27 novembre 2014).
- CANOË, « Québecor prête à devenir le 4^e joueur du sans-fil au pays », *Canal Argent*, [En ligne], 18 juin 2014, <http://argent.canoe.ca/nouvelles/quebecor-prete-devenir-le-4e-joueur-du-sans-fil-au-pays-18062014> (Page consultée le 5 décembre 2014).
- CHASE, Steven. « Spectrum auction to push mergers of small wireless players », *The Globe and Mail*, [En ligne], 7 juillet 2014, <http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/ottawa-to-auction-prime-spectrum-to-boost-wireless-compition-for-smaller-players/article19486345/> (Page consultée le 5 décembre 2014).

- CHURCH, Jeffrey. « Want lower cellphone prices? Expect lousy quality », *The Globe and Mail*, [En ligne], 8 juillet 2013, <http://www.theglobeandmail.com/globe-debate/with-low-prices-come-lousy-networks/article13041881/> (Page consultée le 6 décembre 2014).
- CHURCH, Jeffrey. « Wireless Competition in Canada : An Assessment », *The school of Public Policy, University of Calgary*, [En ligne], septembre 2013, <http://www.policyschool.ucalgary.ca/?q=content/wireless-competition-canada-assessment> (Page consultée le 4 décembre 2014).
- CORCORAN, Terrence. « Billions lost, but Ottawa keeps pushing fourth wireless carrier », *Financial Post*, [En ligne], 17 septembre 2014, <http://business.financialpost.com/2014/09/17/terrence-corcoran-billions-lost-in-ottawas-fourth-wireless-carrier-ambitions/> (Page consultée le 6 décembre 2014).
- CWTA. « Statistiques », *Association canadienne des télécommunications sans-fil*, [En ligne], 7 décembre 2014, <http://cwta.ca/fr/facts-figures/> (Page consultée le 28 novembre 2014).
- DESJARDINS, François. « Les enchères ont rapporté plus de 5 milliards dans les coffres de l'État », *Le Devoir*, [En ligne], 20 février 2014, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/400429/sans-fil-les-encheres-ont-rapporte-plus-de-5-milliards-dans-les-coffres-de-l-etat> (Page consultée le 6 décembre 2014).
- DESJARDINS, François. « Le signal sans fil plus fort sera déployé d'ici la fin de 2015 », *Le Devoir*, [En ligne], 27 mai 2014, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/409271/le-signal-sans-fil-plus-fort-sera-deploye-d-ici-la-fin-de-2015> (Page consultée le 4 décembre 2014).
- DEVEAU, Scott et DE VYNCK, Gerrit. « Globalive consortium reaches deal to buy Wind Mobile stake from VimpelCom », *Financial Post*, [En ligne], 16 septembre 2014, http://business.financialpost.com/2014/09/16/globalive-consortium-reaches-deal-to-buy-wind-mobile-stake-from-vimpelcom/?__lsa=d8b4-6fd7 (Page consultée le 7 décembre 2014).
- DUMAIS-BEAUDOIN, Renée. « Verizon-Vodafone : la deuxième transaction en importance de tous les temps », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 2 septembre 2013, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/09/02/001-verizon-vodafone-accord.shtml> (Page consultée le 27 novembre 2014).
- EVANS, Pete. « AWS-3 wireless Spectrum auction will be tailored toward new players », *CBC*, [En ligne], 7 juillet 2014, <http://www.cbc.ca/news/business/aws-3-wireless-spectrum-auction-will-be-tailored-toward-new-players-1.2698481> (Page consultée le 2 décembre 2014).
- GEIST, Michael. « Why Canada needs a fourth Wireless player », *The Star*, [En ligne], 7 novembre 2014, http://www.thestar.com/business/2014/11/07/why_canada_needs_a_fourth_wireless_player.html# (Page consultée le 5 décembre 2014).
- GEIST, Michael. « The Verizon Privacy Risk : Are Canadian Carriers A More Privacy-Friendly Choice? », *Michael Geist*, [En ligne], 12 août 2013, <http://www.michaelgeist.ca/2013/08/verizon-and-privacy/> (Page consultée le 7 décembre 2014).
- GOUVERNEMENT DU CANADA. « Processus et résultats des enchères du spectre de la bande de 700 MHz », *Bienvenue au site Canada.ca*, [En ligne], 19 février 2014, <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=816869> (Page consultée le 28 novembre 2014).
- GREEN, Howard. « AT&T said "not enough room" for fourth telco in Canada : source », *BNN*, [En ligne], 17 septembre 2013, <http://www.bnn.ca/News/2013/9/17/ATT-looked-at-entering-Canada-nixed-idea.aspx> (Page consultée le 4 décembre 2014).

- HUFFINGTON POST. « Canada Wireless Competition : Rogers Says Fourth Carrier Doesn't Make Sense », *Huffington Post*, [En ligne], 23 septembre 2013, http://www.huffingtonpost.ca/2013/07/24/canada-wireless-competition-rogers_n_3644303.html (Page consultée le 2 décembre 2014).
- HUFFINGTON POST. « Les résultats des enchères de fréquences sans fil connu aujourd'hui », *Huffington Post Québec*, [En ligne], 21 avril 2014, http://quebec.huffingtonpost.ca/2014/02/19/encheres-de-frequences-sans-fil_n_4814368.html (Page consultée le 29 novembre 2014).
- LA PRESSE CANADIENNE. « Ottawa vise plus de concurrence dans la téléphonie sans fil », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 14 mars 2012, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2012/03/14/008-telecommunications-levee-limite-propriete-etrangere.shtml> (Page consultée le 26 novembre 2014).
- LA PRESSE CANADIENNE. « Spectre sans fil : Ottawa lance les enchères pour la bande de 700 MHz », *La Presse.ca*, [En ligne], 14 janvier 2014, <http://affaires.lapresse.ca/economie/medias-et-telecoms/201401/14/01-4728638-spectre-sans-fil-ottawa-lance-les-encheres-pour-la-bande-de-700-mhz.php> (Page consultée le 30 novembre 2014).
- LA PRESSE CANADIENNE. « Verizon n'est plus intéressé par le Canada », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 2 septembre 2013, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/09/02/006-verizon-abandon-visees-canadiennes.shtml> (Page consultée le 27 novembre 2014).
- LASALLE, LuAnn. « Videotron's Wireless Spectrum buy gives company some options », *The Record*, [En ligne], 21 février 2014, <http://www.thercord.com/news-story/4379999-videotron-s-wireless-spectrum-buy-gives-company-some-options/> (Page consultée le 3 décembre 2014).
- LES AFFAIRES. « Verizon: un nouveau signe que le géant américain vise s'implanter au Canada », *lesaffaires.com*, [En ligne], 6 novembre 2013, <http://www.lesaffaires.com/bourse/nouvelles-economiques/verizon-un-nouveau-signes-que-le-geant-americain-vise-s-implanter-au-canada/563341> (Page consultée le 27 novembre 2014).
- MOORE, James. « Serving Canadians through increased competition », *James Moore : ministre de l'Industrie*, [En ligne], 31 juillet 2013, <http://www.jamesmoore.org/july312013/> (Page consultée le 6 novembre 2014).
- NEWSWIRE. « TELUS fête aujourd'hui ses 85 ans d'existence au Québec », *CNW TELBEC*, [En ligne], 7 juin 2012, <http://www.newswire.ca/fr/story/988743/telus-fete-aujourd-hui-ses-85-ans-d-existence-au-quebec> (Page consultée le 27 novembre 2014).
- PAYTON, Laura. « Cellphone industry targeted in Ottawa's \$9M ad campaign », *CBC*, [En ligne], 3 décembre 2013, <http://www.cbc.ca/news/politics/cellphone-industry-targeted-in-ottawa-s-9m-ad-campaign-1.2447812> (Page consultée le 7 décembre 2014).
- PEDWELL, Terry. « Sans fil : un quatrième joueur serait bénéfique, dit le Bureau de la concurrence », *Huffington Post Québec*, [En ligne], 29 novembre 2014, http://quebec.huffingtonpost.ca/2014/09/29/sans-fil-un-quatrieme-joueur-serait-benefique-dit-le-bureau-de-la-concurrence_n_5900968.html (Page consultée le 3 décembre 2014).
- RABEAU, Yves. « Le secteur canadien des services sans fil est-il concurrentiel? », *Institut économique de Montréal*, [En ligne], septembre 2012, http://www.iedm.org/files/note1012_fr.pdf (Page consultée le 29 novembre 2014).

- RADIO-CANADA. « Arrivée possible de Verizon : déjà de meilleurs forfaits », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 26 août 2013, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/08/26/002-verizon-forfaits-consommateurs.shtml> (Page consultée le 26 novembre 2014).
- RADIO-CANADA. « Verizon au Canada : le ministre Moore toujours pour la concurrence », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 22 août 2013, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/08/22/012-verizon-entrevue-james-moore.shtml> (Page consultée le 26 novembre 2014).
- ROGERS. « À propos de Rogers », *Rogers Communications*, [En ligne], 7 décembre 2014, http://aproposde.rogers.com/About/Our_History.aspx (Page consultée le 27 novembre 2014).
- SAULNIER, Philippe-Antoine. « Les Canadiens paient cher pour leur cellulaire », *Ici Radio-Canada*, [En ligne], 23 septembre 2014, http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2014/09/23/001-canadiens-cellulaire-telephonie-cher-monde.shtml?utm_content=buffer94aa8&utm_medium=social&utm_source=facebook.com&utm_campaign=buffer (Page consultée le 24 novembre 2014).
- STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur le service téléphonique résidentiel 2013 », *Statistique Canada*, [En ligne], 23 juin 2014, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140623/dq140623a-fra.htm> (Page consultée le 29 novembre 2014).
- TELUS. « Historique de TELUS », *Société Telus Communications*, [En ligne], 7 décembre 2014, http://about.telus.com/community/french/news_centre/company_overview/company_history (Page consultée le 27 novembre 2014).
- WADDELL, Stephen. « Telecommunications & Broadcasting : Keep it Canadian », [En ligne], 29 juillet 2010, [https://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/vwapj/ACTRA_AFM_Submission.pdf/\\$FILE/ACTRA_AFM_Submission.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/vwapj/ACTRA_AFM_Submission.pdf/$FILE/ACTRA_AFM_Submission.pdf) (Page consultée le 27 novembre 2014).
- WIKIPEDIA. « Rogers Communications », *Wikipedia, The Free Encyclopedia*, [En ligne], 2 décembre 2014, http://en.wikipedia.org/wiki/Rogers_Communications (Page consultée le 27 novembre 2014).